

REGISTRE DU LOUEUR HOTELLERIE DE PLEIN AIR OU CAMPING CLASSÉ 3* - 4* - 5 *

TAXE DE SEJOUR 2023

Mois ou période



Nom de l'hébergement :

Adresse de l'hébergement (si différente) :

Prénom de l'hébergeur : Nom de l'hébergeur :

Adresse de l'hébergeur (si différente) :

Capacité totale d'accueil :

Nature et classement de l'hébergement : ...Camping – Hébergement de plein air.....

Tarif taxe de séjour (tarif applicable en vertu du barème défini par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2019) :0.55 €/pers/nuit.....

Type de Réservation : Directe (D) Plateforme (P)	Période de perception		Nombre de nuits A	Nombre total de personnes	Nombre de personnes exonérées* <i>(Indiquez M - mineur ; F - foyer ; S - Saisonnier)</i>	Nombre de personnes assujet- ties <i>(non exonérées)</i> B	Tarif Taxe de séjour C	Nombre de Nuitées	Total à Collecter (A X B) X C
	Date d'arrivée	Date de départ							
TOTAL									

Besoin d'aide pour le calcul ?

Vous avez accès à la calculatrice de la plateforme de déclaration à la taxe de séjour pour vous aider au calcul du montant à collecter de la taxe de séjour :

<https://cclimouxints.consonanceweb.fr/espace-perso?calculatrice>

Éléments à reporter dans votre état récapitulatif :

L'état récapitulatif synthétise annuellement les principales informations liées à la collecte de la taxe de séjour. Vous n'avez qu'à y recopier la ligne TOTAL de votre registre du loueur, pour chaque mois.

Exemples de calcul :

CAS n°1

Un couple avec 2 enfants de moins de 18 ans réalise un séjour de 7 nuits. L'hébergement est un camping classé 3 étoiles (soit un tarif de 0,55 € / personne et par nuit).

- Calcul de la taxe de séjour à percevoir : *nombre de nuits x nombre de personnes assujetties x tarif taxe de séjour*

Montant à collecter : 7 nuits x 2 personnes assujetties x 0.55 = **7.70**

CAS n°2

Deux couples d'amis réalisent un séjour de 2 nuits. L'hébergement est un camping non classé soit un tarif de 0,55 € / personne et par nuit).

- Calcul de la taxe de séjour à percevoir *nombre de nuits x nombre de personnes assujetties x tarif taxe de séjour*

Montant à collecter : 2 nuits x 4 personnes assujetties x 0.55 = **4.40**

Cas exemple	Nombre de nuits A	Nombre total de personnes	Nombre de personnes exonérées* <i>(Indiquez M - mineur ; F - foyer ; S - Saisonnier)</i>	Nombre de personnes assujetties (non exonérées) B	Tarif Taxe de séjour C	Nombre de nuitées	Total à Collecter (A X B) X C
Cas 1	7	4	2 - M	2	0.55	14	7.70
Cas 2	2	4	0	4	0.55	8	4.40

Besoin d'aide pour le calcul ?

Vous avez accès à la calculatrice de la plateforme de déclaration à la taxe de séjour pour vous aider au calcul du montant à collecter de la taxe de séjour :

<https://cclimouxints.consonanceweb.fr/espace-perso?calculatrice>

Éléments à reporter dans votre état récapitulatif :

L'état récapitulatif synthétise annuellement les principales informations liées à la collecte de la taxe de séjour. Vous n'avez qu'à y recopier la ligne TOTAL de votre registre du loueur, pour chaque mois.